

FORMULAIRE DE DÉCLARATION RELATIF À L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le gouvernement du Manitoba, en coopération avec le Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba, s'efforce de respecter les principes de l'équité en matière d'emploi. Notre objectif est d'avoir au sein de la fonction publique une main-d'œuvre qui est représentative de la population de notre province, et ce, à tous les niveaux des quatre groupes désignés : les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. Le Programme d'équité en emploi vise à promouvoir les principes de l'équité, du mérite et de la représentation équitable à tous les niveaux au sein de l'administration gouvernementale. Nous vous encourageons à indiquer votre appartenance à l'un ou plusieurs de ces quatre groupes désignés.

LES CANDIDATS REMPLISSENT CE FORMULAIRE VOLONTAIREMENT ET CONFORMÉMENT AU CODE DES DROITS DE LA PERSONNE (ARTICLE 11).

VEUILLEZ JOINDRE CES DONNÉES À MON DOSSIER D'EMPLOYÉ, À MA DEMANDE OU À MON CURRICULUM VITÆ.

Nom: _____

Poste actuel ou poste demandé (le cas échéant) : _____

Ministère: _____

Veillez cocher les cases pertinentes :

- Femmes**
- Autochtones** – les personnes d'ascendance autochtone d'Amérique du Nord, ce qui comprend les Premières nations (Indiens inscrits et Indiens non inscrits), les Inuits et les Métis.
- Personnes handicapées** – les personnes qui ont une déficience durable ou récurrente et qui se considèrent comme désavantagées pour exercer un emploi en raison de cette déficience, ou qui pensent qu'il est probable que leur employeur ou un employeur éventuel les considérera comme désavantagées pour exercer un emploi en raison de cette déficience, et les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience ont fait l'objet de mesures d'adaptation pour leur emploi ou dans leur lieu de travail.
- Personnes des minorités visibles** – les personnes autres que les Autochtones qui, en raison de leur race ou de la couleur de leur peau, sont d'une minorité visible, par exemple les Noirs (Haïtiens, Jamaïcains, Somaliens et autres Africains), les personnes de l'Asie méridionale (ressortissants des Indes orientales, Pakistanais, Punjabis, Sri-Lankais), les personnes de l'Asie du Sud-Est (Cambodgiens, Indonésiens, Laotiens, Vietnamiens), les Arabes et les personnes de l'Asie occidentale (Arméniens, Égyptiens, Iraniens, Libanais, Marocains), les Chinois, les Philippins, les Latino-Américains, les Japonais et les Coréens.

Date

Signature

Ces renseignements personnels sont recueillis en vertu de la *Loi sur la fonction publique* et seront utilisés aux fins de statistiques et d'emploi. Ils ne seront ni utilisés à d'autres fins ni divulgués, sauf si la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* le permet. Vos renseignements personnels sont protégés en vertu des dispositions sur la protection de la vie privée de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Si vous avez des questions au sujet de la collecte de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec :

La Commission de la fonction publique du Manitoba
155, rue Carlton, bureau 935, Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8 204-945-2332